



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**EXTRAIT DU REGISTRE DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2021/200**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : **Mise à jour sur la gestion du personnel.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal.

1/ POUR LE PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps non complet (28 heures hebdomadaires), dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création de deux postes d'agent d'entretien des écoles et/ou bâtiments communaux relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste de responsable budgétaire relevant du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'agent d'entretien des écoles et/ou bâtiments communaux relevant du grade d'agent de maîtrise, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,
- Création de deux postes d'agents techniques relevant du grade d'agent de maîtrise, à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,

2/ POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL :

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 29/01/2022 au 28/07/2022, à temps non complet (18 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 505, Indice Majoré 435, pour occuper la fonction d'agent de maîtrise correspondant au grade d'agent de maîtrise principal,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 08/03/2022 au 07/09/2022, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 340 pour occuper les fonctions d'adjoint technique /placier /ASVP relevant du grade d'adjoint technique,
- Modification de la rémunération des 17 postes d'agents recenseurs contractuels (postes créés en Conseil Municipal du 15/11/2021, avec une rémunération initialement prévue au prorata du nombre d'imprimés collectés ou remplis en application des tarifs suivants : 0.80€ la feuille de logement, 1.20€ le bulletin individuel et 30€ la séance de formation), et, après modification, la rémunération sera fixée selon un montant forfaitaire de 1330€ brut.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **DÉCIDE** de créer les postes pour le personnel titulaire et pour le personnel contractuel,
- **DÉCIDE** de modifier la rémunération des agents recenseurs selon un montant forfaitaire brut de 1330 euros,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

